

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 21/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT (est partie après la délibération 2260, fin de pouvoir de M. François DEVILLE)

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD (est parti après la délibération 2238)

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est parti après la délibération 2287, pouvoir donné à Mme Catherine BASTARD), Mme Anne MAGNIEZ (est partie après la délibération 2287, pouvoir donné à Mme Catherine MARTINERIE), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2248)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est partie après la délibération 2248, pouvoir donné à Mme Pascale MORIAUD)

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Emily GROUPI donne pouvoir à Mme Katia BACON, M. René GARCIN donne pouvoir à M.

Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Sylvie COVAC, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue
secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002235

TARIFICATION DE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE (PMR) – Thonon Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

VU la délibération du 06 avril 2021 n° CC001203 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

VU la délibération du 25 avril 2023 n° CC002183 approuvant l'attribution du marché de service de transport à la demande (TAD) pour personne à mobilité réduite (pmr) sur le territoire de Thonon agglomération à la société ALPBUS FOURNIER,

VU l'avis du comité des partenaires du 23 mars 2023.

CONSIDERANT la volonté de mise en place et d'exécution de transports à la demande pour personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de plus de 70 ans sur le territoire de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que la nouvelle tarification définie comme suit :

- Tarif inter zone : 3,5€/ticket - 30€/mois - 300€/an L'abonnement annuel
- Tarif intra zone : 2,5€/ticket - 20€/mois - 200€/an L'abonnement annuel

Le Conseil Communautaire,

POUR : 23

CONTRE : 22 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT, Thomas BARNET, Astrid BAUD-ROCHE, Olivier JACQUIER, Anne MAGNIEZ, Claudine FAUDOT, Catherine BASTARD, Bruno DUCRET, Pascale MORIAUD, Laëtitia VENNERS, Sandrine DETURCHE, Christophe SONGEON, Patrick BERNARD, Gil THOMAS avec pouvoir de Pascal GENOUD, Geneviève SECHAUD, Patrick CONDEVAUX avec pouvoir de Jean-François KUNG, Catherine MARTINERIE, René GIRARD, Marie-Pierre BERTHIER)

ABSTENTION : 5 (Katia BACON avec pouvoir d'Emily GROUPI, Marcel PIGNAL JACQUARD, Isabelle ASNI-DUCHENE, Patrick BONDAZ)

APPROUVE Les nouveaux tarifs du transport à la demande du TAD

- Tarif inter zone : 3,5€/ticket - 30€/mois - 300€/an L'abonnement annuel
- Tarif intra zone : 2,5€/ticket - 20€/mois - 200€/an L'abonnement annuel

AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **12 JUIL. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **12 JUIL. 2023**